Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260218-DB_2026_09-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Dix-Sept Février à Dix-Neuf Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

PRÉSENTS : Séverine BIGOURIE, Isabelle CHAMPAGNE, Guy CHARBONNIER, Jean-Jacques CLOCHET, Alain DRILLET, Arthur ESPIVENT de la VILLESBOISNET, Amélie GOULVEN, Annick KERVOËL, Eric MERIENNE, Marcel SERANDOUR

ABSENTS REPRESENTES : Bernadette JACQUEMARD procuration à Marcel SERANDOUR - Linda LE BERRE procuration à Eric MERIENNE, Sandrina MENDES procuration à Annick KERVOËL, Pierre-Yves CHARTIER procuration à Alain DRILLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle CHAMPAGNE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente par Monsieur le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14
Voix exprimées : 14

Date de convocation :
LE 11/02/2026

Délibération DB-2026-09

EXAMEN DU RAPPORT DE LA CLECT DU 16/12/2025 RELATIF AU PARTAGE A PARTS EGALES DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR L'EXERCICE OBLIGATOIRE EN MATIERE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ENTRE COMMUNES BENEFICIAIRES ET AGGLOMERATION.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 16 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe,
- ✓ **APPROUVE** les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit les montants suivants pour les communes :

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260218-DB_2026_09-DE

COMMUNES	AOAJE [réfaction DAC 2026]
BINIC-ETABLES	-12 197 €
BODEO (LE)	- €
FOEIL (LE)	- €
HARMOYE (LA)	- €
HILLION	-12 197 €
LANFAINS	- €
LANGUEUX	-12 197 €
LANTIC	- €
LESLAY (LE)	- €
MEAUGON (LA)	- €
PLAINE-HAUTE	- €
PLAINTEL	-12 197 €
PLEDRAN	-14 230 €
PLERIN	-10 164 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	-12 197 €
PLOUFRAGAN	-10 164 €
PLOURHAN	- €
PORDIC	-12 197 €
QUINTIN	- €
SAINT-BIHY	- €
SAINT-BRANDAN	- €
SAINT-BRIEUC	-20 328 €
SAINT-CARREUC	- €
SAINT-DONAN	- €
SAINT-GILDAS	- €
SAINT-JULIEN	- €
SAINT-QUAY-PTX	
TREGUEUX	-12 197 €
TREMUSON	- €
TREVENEUC	- €
VIEUX-BOURG (LE)	- €
YFFINIAC	-10 164 €
TOTAL	**-150 429 €**

Le secrétaire de séance,

Isabelle CHAMPAGNE



Pour copie conforme,

Le Maire, Marcel SERANDOUR

